

RESTAURATION RURALE

NATURE DE L'OPÉRATION

Travaux et équipements de cuisine nécessaires à une mise aux normes dans les restaurants proposant une cuisine traditionnelle et authentique mettant en valeur les produits du terroir.

BÉNÉFICIAIRES

Restaurants sans hébergement fonctionnant depuis au moins 10 ans, situés dans des communes disposant au maximum de 3 établissements de restauration, et adhérant à la charte qualité de la restauration rurale lotoise

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 15 % du montant H.T. des travaux plafonné à 102 000 €

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Demande écrite
- Formulaire type
- Photocopie des menus
- Devis estimatif des travaux avec plans des aménagements
- Adhésion à la charte de la restauration rurale lotoise
- Permis de construire (si nécessaire)
- Accord de prêt de la banque (si nécessaire)

Pour le versement

- Copies des factures acquittées

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de l'Education et de la Vie locale

Service Sport – Tourisme – Patrimoine

En liaison avec le Comité départemental du tourisme, la Chambre de commerce et d'industrie, la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la Direction des services vétérinaires ainsi que les professionnels de la restauration et des productions du terroir.

OBSERVATIONS

Les dossiers sont examinés par un comité d'agrément.